



# CIMA

CONFERENCE INTERAFRICAINE  
DES MARCHES D'ASSURANCES

## COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° E - 0038 /D/CIMA/CRCA/PDT/2021 *L*

PORTANT PASSAGE DE GRADE DE MONSIEUR GEORGES IBRAHIMA, COMMISSAIRE CONTRÔLEUR EN CHEF A COMMISSAIRE CONTRÔLEUR GENERAL DES ASSURANCES AU SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA).

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA) réunie en sa 103<sup>ème</sup> session ordinaire du 26 au 30 juillet 2021 par visioconférence,

Vu le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des Assurances dans les Etats Africains, notamment en son article 66, paragraphe 3 ;

Vu les Statuts du Personnel du Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la Décision N° 00004/CIMA/CS/PDT/2008 du 04 novembre 2008 portant proclamation des résultats du concours de recrutement des commissaires contrôleur des assurances de la CIMA ;

Vu la Décision N° 0002/D/CIMA/CRCA/SG/SGAF/CPP/SDAF/IN/09 du 02 février 2009 portant nomination en qualité de Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la Décision N° 00003/D/CIMA/CRCA/PDT/2012 du 27 avril 2012 portant renouvellement de mandat de Monsieur GEORGES Ibrahima, Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la décision N° 009/CIMA/CRCA/PDT/2015 du 08 mai 2015 portant renouvellement du mandat de Monsieur GEORGES Ibrahima, Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la décision N° 0050/D/CIMA/CRCA/PDT/2015 du 19 décembre 2015 portant passage de grade de Monsieur GEORGES Ibrahima, du grade de Commissaire Contrôleur des Assurances à celui de Commissaire Contrôleur en Chef des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la décision n° 006/D/CIMA/CRCA/PDT/2018 du 13 avril 2018 portant renouvellement de mandat de Monsieur GEORGES Ibrahima, Commissaire Contrôleur en Chef des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu la décision N° 0002/D/CIMA/CRCA/PDT/2021 du 15 mars 2021 portant renouvellement de mandat de Monsieur GEORGES Ibrahima, Commissaire Contrôleur en Chef des assurances au Secrétariat Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour une période de trois (03) ans ;

Considérant le compte rendu de réunion de la Commission d'avancement en grade de Commissaires Contrôleurs de la CIMA du 13 juillet 2021,

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Monsieur GEORGES Ibrahima, Commissaire Contrôleur en Chef au Secrétariat Général de la CIMA, est admis au grade de Commissaire Contrôleur Général des assurances.



## CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

**ARTICLE 2 :** L'intéressé bénéficie des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux dispositions du Statut du personnel et ses annexes.

**ARTICLE 3 :** La présente décision, qui prend effet à compter du 2 février 2021, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. *(Signature)*

Fait à Libreville, le **31 JUIL. 2021**

Pour la Commission

Le Président,

Mamadou SY

